

Gestion financière dans les universités de l'Ontario

J'aimerais vous parler de notre audit de la **gestion financière dans les universités de l'Ontario**.

Notre audit a porté sur quatre universités :

- l'Université Algoma;
- l'Université de Nipissing;
- l'Université technologique de l'Ontario;
- l'Université de Windsor.

Voici pourquoi ces universités ont été retenues :

- d'une part, elles ont affiché un rendement inférieur à la moyenne provinciale, en 2020-2021, relativement à quatre des sept indicateurs de santé financière établis par le ministère des Collèges et Universités;
- d'autre part, ce sont des établissements d'enseignement de petite ou moyenne taille.

Les quatre universités auditées décernent des grades de premier cycle et de cycle supérieur à quelque 32 400 étudiants dans une panoplie de domaines et comptent sur les services de quelque 1 240 membres du corps professoral à temps plein et du personnel de soutien universitaire.

Le gouvernement provincial leur verse collectivement chaque année un financement de quelque 220 millions de dollars.

L'audit a eu lieu après que l'Université Laurentienne de Sudbury s'est mise à l'abri de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.

La mauvaise gestion, le suivi déficient du conseil universitaire et la prise de décision douteuse à l'Université Laurentienne ont mené à l'élimination de programmes de formation générale, ce qui a touché les étudiants, les professeurs et les membres du personnel.

L'audit des quatre universités a permis d'évaluer si les problèmes relatifs au fonctionnement, aux finances et au suivi qui ont occasionné la détérioration financière de l'Université Laurentienne risquaient de les toucher aussi.

Il nous a permis de conclure qu'une seule de ces quatre universités — Algoma — avait affiché un excédent annuel tout au long des cinq derniers exercices, mais que les quatre universités avaient des actifs nets positifs à la fin de l'exercice 2020-2021.

Les universités étaient dans une bonne situation financière au stade de l'audit, mais certaines lacunes dans leurs pratiques de gestion financière risquaient de compromettre leur future viabilité financière si elles n'étaient pas comblées.

Ces cinq dernières années, les universités ontariennes ont composé avec plusieurs difficultés hors de leur volonté, dont une réduction de 10 % et un gel des droits de scolarité partout en Ontario et les perturbations causées par la pandémie de COVID-19.

Par suite de la réduction et du gel des droits de scolarité en Ontario, les universités ont prêté une attention accrue aux revenus tirés des droits de scolarité des étudiants étrangers.

L'augmentation rapide des inscriptions d'étudiants étrangers accroît le risque d'une forte baisse des revenus en cas de changements politiques ou socioéconomiques, particulièrement lorsque ces étudiants proviennent de quelques régions géographiques seulement.

En 2021-2022, les quatre universités dépendaient fortement du nombre d'étudiants en provenance de l'Inde : ces derniers formaient respectivement 85 % et quelque 60 % des étudiants étrangers à l'Université Algoma et à l'Université de Windsor.

Il est pertinent d'attirer davantage d'étudiants de niveau postsecondaire en Ontario, mais les universités doivent adapter leurs stratégies de recrutement par la diversification des populations ciblées afin d'atténuer les risques inhérents.

Nous avons également constaté des lacunes dans la procédure de suivi du Ministère quant à la situation financière des universités.

Par exemple, le Ministère n'a pas établi de processus en bonne et due forme pour tirer pleinement parti des données sur la santé financière des universités qu'il recueille chaque année.

Même s'il découvre que les conditions financières sont mauvaises ou se détériorent, le Ministère n'a pas le pouvoir législatif d'intervenir unilatéralement dans le fonctionnement d'une université subventionnée par l'État.

Notre rapport contient 21 recommandations. Voici les recommandations fondamentales au ministère des Collèges et Universités :

- mettre au point un plan stratégique pour le secteur postsecondaire en Ontario;
- aider les universités à concevoir des plans d'atténuation des risques pour promouvoir la viabilité financière et, du même coup, réduire leur dépendance financière à l'égard des frais de scolarité des étudiants étrangers;
- réviser la Stratégie ontarienne en matière d'éducation postsecondaire internationale afin d'y inclure des cibles et des objectifs mesurables quant aux niveaux d'inscription des étudiants étrangers afin de réduire le risque pour les universités de trop compter sur les étudiants étrangers provenant d'une seule ou de quelques régions géographiques;
- concevoir des critères pour attribuer annuellement une cote de risque à chaque université, et faire en amont le suivi des universités dites à risque élevé.

Vous pouvez lire le rapport en question au www.auditor.on.ca/index-fr.html.